

Brest, le 19/09/2024

Aux responsables légaux

Objet : Inscription au dispositif « Devoirs faits »

Madame, Monsieur,

Le collège a mis en place depuis plusieurs années le dispositif « DEVOIRS FAITS » animé par des enseignants et personnels volontaires.

Qu'est-ce que Devoirs faits ?

C'est un dispositif qui a pour objectif de proposer à tous les élèves volontaires, au collège, une séance d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs.

C'est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié favorisant l'autonomie et les progrès de vos enfants. Il peut être également préconisé par les enseignants lors du conseil de classe.

Comment s'inscrire ?

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de cette aide, merci de bien vouloir cocher le(s) créneau(x) désiré(s) à l'aide du coupon-réponse ci-dessous, de le signer, de le remettre au professeur principal de votre enfant ou de le déposer au bureau de la vie scolaire (pour les 5A-5B et 4D). De même, merci de prendre attentivement connaissance de la charte, de la signer et de la joindre au coupon-réponse.

Date limite de réponse lundi 30 septembre 2024 - Début du dispositif le lundi 7 octobre.

Les créneaux retenus pour votre enfant seront indiqués sur son emploi du temps/pronote.

Toute inscription vaut engagement. Une absence doit être justifiée par vos soins. Les élèves s'inscrivant en cours d'année scolaire seront accueillis à chaque retour de vacances suivantes (et non pas au fur et à mesure de la période).

Nous attirons votre attention sur les pages 34 et 35 du carnet de correspondance où vous pourrez consulter un tableau de suivi « Devoirs faits ».

Attention ! Pour les élèves de 6^e : les créneaux auxquels vous inscrirez votre enfant viendront s'ajouter au créneau obligatoire déjà inscrit dans l'emploi du temps.

Les Equipes pédagogiques et éducatives

NOM :Prénom :Classe :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h - 9h					
11h - 12h					
12h45 - 13h30					
15h30 - 16h30					
16h30 - 17h30					

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL :

« Devoirs faits » au collège Les Quatre Moulins

CHARTE

Préambule

Devoirs faits n'est pas un cours supplémentaire et encore moins une punition. C'est un temps dédié aux devoirs, en lien avec les cours des professeurs. Ce doit être un moment privilégié afin d'être aidé.

Principes

L'élève inscrit doit :

1. Être assidu et à l'heure,
2. Avoir tout son matériel pour travailler dans de bonnes conditions,
3. Prévoir du travail même s'il a très peu de devoirs pour le lendemain,
4. Adopter une attitude studieuse et respectueuse
5. Se saisir de l'aide proposée.

En cas de manquements répétés à la charte, l'élève sera exclutemporairement puis définitivement du dispositif.

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL :